

## Conditions Générales de Vente

1	DISPOSITIONS GÉNÉRALES .....	2
2	CONDITIONS DE VENTE .....	3
2.1	Acceptation des Commandes.....	3
2.2	Annulation des Commandes .....	3
2.3	Prix et TVA.....	3
2.4	Modalités et paiement.....	4
3	LIVRAISON .....	4
3.1	Livraison et Réclamations.....	5
3.1.1	Conformité des Matériaux .....	5
3.1.2	Etiquetage des Matériaux .....	6
3.2	Produits soumis à la Procédure de Réception.....	6
3.3	Réserve de propriété.....	7
3.4	Transfert de risques. ....	7
3.5	Produits de démonstration ou de prêt.....	7
3.6	Financement en location.....	8
4	GARANTIE.....	8
4.1	Obligations et déclarations du Client .....	8
4.2	Garanties légales de conformité et des vices cachés.....	9
4.3	Garantie Contractuelle de PRODWAYS .....	9
4.4	Exceptions aux garanties.....	9
5	RESPONSABILITÉS.....	11
6	PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE .....	11
6.1	Droits de Propriété Intellectuelle .....	11
6.2	Documentation et spécifications techniques - Marques, noms et logos .....	12
6.3	Propriété industrielle et logiciel .....	12
7	CONFIDENTIALITE .....	13
8	FORCE MAJEURE .....	13
9	RESILIATION .....	13
10	RE-EXPORTATION .....	14
11	DROIT APPLICABLE ET RESOLUTION DES CONFLITS.....	14
12	DISPOSITIONS DIVERSES.....	14

## 1 DISPOSITIONS GÉNÉRALES

Les présentes Conditions Générales de Vente et de Prestations (ci-après les « **Conditions Générales** ») s'appliquent à toute prestation de services (ci-après les « **Services** »), ainsi qu'aux ventes de produits (ci-après les « **Produits** »), tels que définis ci-après, fabriqués et/ou fournis, y compris sous forme de financement en location, à un client professionnel (ci-après le(s) « **Client(s)** ») par la société PRODWAYS PRINTERS SAS, société régie en vertu du droit français et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 499 568 814 (ci-après « **PRODWAYS** »).

Aux fins des présentes Conditions Générales, et sans que les listes qui suivent ne soient exhaustives, on entend par :

- « **Services** » : toutes les prestations fournies par PRODWAYS, telles que notamment les prestations d'installation, de formation, de maintenance et/ou de réparation ;
- « **Produits** » : tous les produits, logiciels, équipements, pièces et Matériaux (tels que définis ci-après) fournis par PRODWAYS.
- « **Matériaux** » (faisant partie des Produits) : tous les matériaux liquides, les résines, les poudres et les pâtes impliquées dans le processus d'impression et dûment approuvés par PRODWAYS.
- « **Jours** » : les jours exprimés de façon calendaire.

Tout devis ou offre (ci-après l'« **Offre** ») fait par PRODWAYS au Client concernant ses Produits et/ou Services, sera régi par les présentes Conditions Générales. Les Conditions Générales sont communiquées par PRODWAYS aux Clients préalablement au processus de commande. Aucune condition spécifique établie par le Client, à moins qu'elle ne soit formellement et préalablement acceptée par écrit par PRODWAYS, ne prévaut sur les présentes Conditions Générales.

L'acceptation écrite de l'Offre de la part du Client et/ou le passage d'une commande par écrit par le Client (ci-après dénommée la « **Commande** ») sera réputé être l'accord irrévocable et inconditionnel du Client aux présentes Conditions Générales, à l'exclusion de tous les autres documents non préalablement et formellement acceptés par écrit par PRODWAYS.

Le contrat liant les Parties (ci-après le « **Contrat** ») se compose de :

- Un accord particulier signé entre les deux Parties et/ou la Commande convenue entre les Parties, incluant, selon le cas, toutes conditions de vente spécifiques complémentaires et/ou particulières (ci-après les « **Conditions Particulières** ») ; et
- Toutes spécifications relatives aux Produits et/ou Services fournis et/ou fabriqués par PRODWAYS ; et
- Les présentes Conditions Générales qui font donc partie intégrante du Contrat liant les Parties.

Le Contrat constitue l'intégralité de l'accord conclu entre PRODWAYS et le Client concernant son objet et remplace tous les accords antérieurs entre eux (qu'ils soient oraux, écrits ou sous toute autre forme).

Les Conditions Générales sont disponibles sur le site Internet de PRODWAYS ([www.prodways.com](http://www.prodways.com)). PRODWAYS se réserve le droit d'apporter des modifications aux Conditions Générales à tout instant.

PRODWAYS notifiera au Client lesdites modifications en lui envoyant les Conditions Générales modifiées, en les publiant sur son site web et/ou de toute autre façon. Les Conditions Générales modifiées s'appliqueront à toutes les Commandes conclues entre le Client et PRODWAYS à compter de la date de notification des Conditions Générales modifiées. Toute communication électronique entre PRODWAYS et le Client a valeur d'original et est considérée comme une communication « écrite ». Le système électronique employé par PRODWAYS constitue la seule preuve du contenu et du moment d'envoi et de réception de ces communications électroniques.

## **2 CONDITIONS DE VENTE**

### **2.1 Acceptation des Commandes**

Les Commandes seront réputées fermes et définitives lorsqu'elles auront été acceptées par PRODWAYS (ci-après l'« **Acceptation de la Commande** »). PRODWAYS se réserve le droit de modifier les conditions de la Commande dans les sept (7) jours à compter de la réception de la Commande adressée par le Client. En l'absence de modifications pendant le délai susvisé, la Commande sera réputée avoir fait l'objet d'une Acceptation par PRODWAYS.

### **2.2 Annulation des Commandes**

En cas d'annulation de la Commande, notifiée par écrit par le Client à PRODWAYS :

- Plus de trente (30) jours après l'Acceptation de la Commande par PRODWAYS : le Client sera redevable de plein droit du paiement de l'intégralité du montant de la Commande ;
- Moins de trente (30) jours après l'Acceptation de la Commande par PRODWAYS : PRODWAYS retiendra de plein droit le montant de l'acompte déjà versé par le Client.

### **2.3 Prix et TVA**

Sauf accord contraire entre les Parties, les prix applicables au Contrat sont exprimés en Euros (EUR) qui sera la devise de facturation et de paiement. Les prix établis dans l'Offre restent valides pendant une période d'un (1) mois à compter de la notification de l'Offre par PRODWAYS. Les prix s'entendent hors TVA. Si la TVA s'applique, elle figurera sur la facture, séparément, au taux applicable à la date de la facture.

Les prix n'incluent aucune taxe, aucun droit de douane, aucune redevance et aucun autre droit que le Client doit payer en plus de ce qu'il doit verser pour les Produits et/ou Services.

PRODWAYS pourra de plein droit proposer une majoration du prix des Produits et/ou Services à livrer et/ou à fournir si des facteurs entrant dans la fixation dudit prix ont subi une augmentation. Lesdits facteurs sont entre autres : matières premières et accessoires, énergie, produits livrés à PRODWAYS par des tiers, rémunérations et salaires et autres redevances, frais de transport et prime d'assurance, etc. PRODWAYS notifiera au Client par écrit ces augmentations qui ne pourront dépasser les augmentations des facteurs entrant dans la fixation du prix. Le Client disposera d'un délai de quatorze (14) jours à réception de la notification adressée par PRODWAYS pour annuler la Commande.

## 2.4 Modalités et paiement

Les conditions et termes de paiement s'établissent comme suit :

- Pour les Produits non soumis à la Procédure de Réception (cf. Article 3.2 ci-après) : Paiement complet dès réception de la facture, immédiatement exigible, par virement bancaire, étant précisé que la facture est émise à la Commande et la livraison ne s'effectue qu'une fois le paiement reçu.
- Pour les Produits soumis à la Procédure de Réception (cf. Article 3.2 ci-après) :
  - ✓ Un premier acompte correspondant à 50% du montant total de la Commande (TTC) devra être payé par le Client, et sera exigible dès réception de la facture, par virement bancaire ;
  - ✓ Un second acompte correspondant à 40% du montant total de la Commande (TTC) devra être payé par le Client à compter de la notification par PRODWAYS confirmant la mise à disposition des Produits pour l'expédition (le paiement devant avoir lieu avant l'expédition), et cela dès réception de la facture et par virement bancaire ;
  - ✓ Le solde de 10% sera immédiatement exigible dès l'établissement du Procès-Verbal de Réception des Produits dans les locaux du Client ou au plus tard dans les trente (30) jours après l'expédition de la Commande si l'installation n'a pas eu lieu.
- Pour les Services : Paiement complet dès réception de la facture, immédiatement exigible, par virement bancaire. Les Services sont facturés à la Commande et dans la majorité des cas avant leur réalisation (c'est notamment le cas des engagements pluriannuels, qui sont facturés annuellement au début de l'année).

Dans tous les cas, il est expressément convenu que toute commande, quels qu'en soient la nature et le contenu, comprenant ou non plusieurs Produits et/ou Services, soumis ou non à une Procédure de Réception, est considérée comme indivisible, de sorte que la facture associée à chaque commande doit être payée en intégralité, sans possibilité pour le Client d'effectuer des paiements partiels à quelque titre que ce soit.

Le non-respect de la date de paiement mentionnée sur la facture entraînera, automatiquement et sans notification ni mise en demeure préalable, l'application de pénalités de retard dont le taux est égal au taux d'intérêt appliqué par la Banque Centrale Européenne à son opération de refinancement la plus récente majorée de 10 points de pourcentage, outre l'application d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40€.

## 3 LIVRAISON

Sauf stipulation contraire figurant dans l'Offre, tous les Produits fournis par PRODWAYS en vertu du Contrat sont entendus comme étant livrés « EXW » ou « Ex-Works » (Incoterms 2020), depuis les locaux de PRODWAYS désignés dans l'Offre. Par conséquent, le Client supporte la charge des risques et des frais que peuvent subir ou occasionner les Produits à partir du moment où ceux-ci sont mis à disposition de tout transporteur depuis les locaux de PRODWAYS. De même, tout impôt, taxes, droits ou frais de douanes en application de la réglementation française ou de celle du pays du Client ou d'un pays de transit sont à la charge du Client.

Les frais liés au chargement, au transport et à l'assurance ne sont pas inclus dans les prix et sont à la charge du Client. Par dérogation à ce qui précède, à la demande du Client, l'expédition et l'assurance pourront faire l'objet d'un devis et seront facturées en supplément au Client. Dans ce dernier cas, PRODWAYS devra tout mettre en œuvre pour respecter le délai de livraison prévu.

Dans tous les cas, les délais de livraison des Produits sont déterminés par PRODWAYS en fonction de la nature et du volume des Produits commandés, des contraintes d'approvisionnement et de transport propres à PRODWAYS et/ou à ses propres fournisseurs, ainsi que de la période d'activité. Les délais étant communiqués à titre indicatif, leur dépassement ne peut en aucun cas donner lieu à des pénalités, dommages-intérêts, remboursement de prix, retenues, compensations et/ou annulations de Commandes, sans vérification du grief et sans justification du préjudice subi au titre du retard de livraison, et en tout état de cause en cas d'événement de force majeure au sens du Code civil et des Conditions Générales. En toute hypothèse, la livraison des Produits dans les délais ne peut intervenir que si le Client est à jour de toutes ses obligations envers PRODWAYS, et notamment de ses obligations de paiement et de signature des conditions d'installation.

### **3.1 Livraison et Réclamations**

Le Client est chargé de vérifier les Produits à réception et en particulier l'état d'éventuels capteurs et témoin attachés à l'emballage. En cas de dommages ou de non-conformité quant à la livraison, le Client devra en informer immédiatement PRODWAYS par écrit. En particulier et pour assurer la conservation des recours contre le transporteur, le Client est tenu de faire part de ses réclamations, réserves ou contestations sur le bon de transport et confirmer celles-ci par écrit auprès de PRODWAYS, dans un délai de 48 heures à compter de la livraison des Produits.

Toutes réclamations concernant tous défauts visibles ou non-conformités quant à la Commande, au bordereau de livraison ou à la packing list, de même que tous les vices cachés susceptibles d'affecter les Produits livrés, doivent être signalées par le Client à PRODWAYS, par écrit, dans les huit (8) jours à compter de l'installation des Produits. Le Client devra fournir des preuves pour attester tous défauts et/ou vices allégués. Le Client devra s'abstenir d'entreprendre toute action par lui-même ou par l'intermédiaire d'un tiers aux fins de remédier aux défauts et/ou vices allégués. A défaut de réclamation notifiée dans le délai susvisé, le Client sera réputé avoir accepté intégralement et sans aucune réserve les Produits livrés par PRODWAYS. En tout état de cause, il est rappelé que la signature sans réserve par le Client du Procès-Verbal de Réception (tel que prévu à l'article 3.2 ci-après) empêche le Client de se prévaloir par la suite d'éventuels défauts de conformité sur les Produits.

#### **3.1.1 Conformité des Matériaux**

Tous les Matériaux vendus par PRODWAYS sont garantis pour être conformes aux caractéristiques techniques telles que présentées sur les fiches techniques matières (Technical Datasheet) publiées par PRODWAYS et selon les normes qui y sont mentionnées. Les données techniques ne peuvent être évaluées autrement que selon les standards retenus et en suivant les instructions d'utilisation de la matière (Instruction For Use). Dans le cas où le Client indique que les Matériaux ne sont pas en conformité par rapport aux caractéristiques techniques fournies par PRODWAYS, le Client devra, outre le respect des délais de notification tels que prévus ci-dessus, remettre à PRODWAYS un échantillon de ces Matériaux en vue de les tester. Toute réclamation devra toujours être accompagnée de l'emballage d'origine. PRODWAYS a dix (10) jours ouvrés pour tester ces Matériaux. Si les Matériaux ne correspondant pas aux

caractéristiques prévues, PRODWAYS remplacera les Matériaux ou acceptera le retour de ces Matériaux contre avoir ou remboursement. L'appréciation du fait que les Matériaux livrés sont conformes ou non aux spécifications techniques fournies intervient uniquement sur la base d'une analyse d'échantillons et/ou de données administratives conservées par PRODWAYS et à partir de lots ou séries de produits ayant servis à la fabrication des Matériaux. En cas de désaccord entre les Parties, PRODWAYS fournira des échantillons représentatifs dudit lot à un laboratoire indépendant afin de déterminer si le lot respecte les spécifications. Les résultats de cette analyse engagent les deux Parties et les frais liés au recours du laboratoire indépendant incomberont en dernier lieu à la Partie dont la position aura été infirmée par les résultats de l'analyse. En tout état de cause, toute réclamation éventuelle n'affecte pas les obligations de paiement du Client telles que définies dans l'article 2.4.

### 3.1.2 Etiquetage des Matériaux

Les Matériaux sont étiquetés conformément à la réglementation en vigueur dans les états membres de l'Union Européenne pour la manutention, le transport et l'utilisation des Matériaux, de sorte que l'acceptation de la livraison implique de la part du Client la reconnaissance du respect de cette réglementation. Le Client s'engage à conserver l'étiquetage y compris pendant l'élimination du contenant des Matériaux.

Le Client doit utiliser les Matériaux conformément aux informations figurant dans les « Fiches de Données Sécurité » et sur l'étiquette des Matériaux. PRODWAYS ne pourra en aucun cas être tenue pour responsable des conséquences d'une utilisation, d'une manipulation, d'un stockage, d'un transport et/ou d'une élimination par le Client, fautive ou non conforme aux « Fiches de Données Sécurité », ainsi que plus généralement à toute autre consigne donnée par PRODWAYS.

### 3.2 Produits soumis à la Procédure de Réception

Les Produits de haute valeur fournis par PRODWAYS (tels que les imprimantes 3D, équipements périphériques majeurs, etc.) sont soumis à une procédure de réception détaillée ci-dessous (ci-après la « **Procédure de Réception** »).

Avant la prise en charge par le transporteur, les fonctionnalités des Produits concernés par la Procédure de Réception seront validées par PRODWAYS.

Le Client est responsable de la conformité de ses locaux avec les conditions d'installation des équipements telles que fournies par PRODWAYS avant la Procédure de Réception. En cas de non-conformité, PRODWAYS se réserve le droit de reporter l'exécution et la finalisation de la Procédure de Réception et de facturer au Client des pénalités ou des suppléments de coûts. En particulier, si le personnel de PRODWAYS constate que les locaux du Client sont non-conformes à son arrivée, PRODWAYS se réserve le droit de suspendre les opérations d'installation et de facturer le déplacement. Le report des opérations d'installation étant du fait du Client, il est rappelé que la Garantie Contractuelle débute en tout état de cause et au plus tard à l'issue d'un délai de trente (30) jours après l'expédition de la Commande.

À moins que cela n'en soit convenu autrement dans les Conditions Particulières, dès l'arrivée du Produit dans les locaux du Client et au plus tard à l'issue d'un délai de huit (8) jours à compter de l'enlèvement des Produits depuis les locaux de PRODWAYS, ce dernier devra en aviser PRODWAYS afin de convenir d'une date pour procéder à une Procédure de Réception définitive, qui devra avoir lieu dans les trente (30) jours suivant l'expédition de la Commande. PRODWAYS devra procéder à l'installation du Produit

dans les locaux du Client selon la date retenue entre les Parties. Ladite mise en service du Produit dans les locaux du Client sera soumise à la signature d'un Procès-Verbal de Réception définitive par les représentants des Parties. Il est rappelé que la Procédure de Réception se déroule exclusivement selon les procédures définies par PRODWAYS. Dans le cas des imprimantes 3D en particulier, l'impression de géométries du Client ne constitue pas une étape de la Procédure de Réception sauf accord explicite entre les Parties à la Commande.

Dans le cas où un Client ne contacterait pas PRODWAYS pendant le délai de trente (30) jours susmentionnés pour procéder à l'installation du Produit, le Client sera réputé avoir accepté, sans réserve, la réception définitive et devra payer immédiatement à PRODWAYS le solde de 10% du montant total de la Commande conformément aux clauses visées à l'article 2.4.

Dans tous les cas, le Client doit impérativement signer le Procès-Verbal de Réception en y mentionnant le cas échéant ses réserves. En cas de réserves, les Parties conviendront alors des actions nécessaires pour remédier aux dites réserves selon un délai défini d'un commun accord. En toute hypothèse, tout refus par le Client de signer le Procès-Verbal de Réception (nonobstant la présence ou non de réserves) sera considéré comme une acceptation totale et sans réserve de la Procédure de Réception et donc de l'installation conforme des Produits par PRODWAYS.

En tout état de cause, il est rappelé que toute Commande passée auprès de PRODWAYS est valable pour une durée de six (6) mois à compter de sa date de signature par le Client. A défaut pour le Client de contacter PRODWAYS aux fins de procéder à l'installation des Produits selon les clauses susvisées, le Client demeure redevable de l'intégralité du prix des Produits commandés et livrés, mais PRODWAYS se voit déchargée de toute garantie et responsabilité quant aux prestations associées, telles que les opérations d'installation et de formation aux Produits.

### **3.3 Réserve de propriété**

Il est expressément convenu que PRODWAYS conserve la propriété des Produits livrés (et de tous Services rendus), jusqu'au paiement intégral de leur prix par le Client, en principal et intérêts, étant précisé que la remise de traite ou tout autre titre créant une obligation de payer ne constituant pas un paiement. En cas de non-paiement à la date d'échéance et sur demande de PRODWAYS, le Client devra retourner à PRODWAYS tous les Produits impayés et autorisera les préposés tiers mandatés par PRODWAYS à pénétrer dans les locaux du Client et à reprendre possession du Produit à tout moment.

### **3.4 Transfert de risques.**

Il est rappelé que les risques liés aux Produits seront transférés au Client conformément à l'Incoterm 2020 EXW (Ex-Works). Par conséquent, le Client supporte la charge des risques et des frais que peuvent subir ou occasionner les Produits à partir du moment où ceux-ci sont mis à disposition de tout transporteur depuis les locaux de PRODWAYS.

### **3.5 Produits de démonstration ou de prêt**

À l'exclusion expresse des Matériaux, les Produits fournis au Client par PRODWAYS, à des fins de démonstration et/ou en tant que prêt, sont et resteront la propriété de cette dernière, sauf stipulation contraire. Tous ces Produits sont fournis exclusivement à des fins de démonstrations et/ou en tant que prêt, de sorte que le Client est tenu de retourner lesdits Produits, en bon état, à PRODWAYS, à tout



moment, sur demande de cette dernière. En cas de saisie ou tout autre voie de droit initiée par des tiers et visant à appréhender lesdits Produits, le Client devra informer lesdits tiers et huissiers mandatés qu'il n'est pas le propriétaire des Produits prêtés. Le Client sera tenu responsable des Produits de prêt et devra les assurer contre toute perte ou tout dommage qu'ils pourraient subir ou occasionner pendant leur période de mise à disposition.

### **3.6 Financement en location**

Les présentes Conditions Générales s'appliquent également à toute forme de location concernant les Produits et/ou Services fournis au Client par l'intermédiaire d'un partenaire spécialisé dans le financement locatif. PRODWAYS conserve l'entière responsabilité des relations techniques et commerciales avec le Client qui devient locataire du partenaire.

## **4 GARANTIE**

PRODWAYS garantit qu'à la date de livraison, les Produits seront conformes aux spécifications de l'Offre ainsi qu'à la norme européenne applicable (marquage CE) selon les conditions, modalités et limites indiquées ci-après.

### **4.1 Obligations et déclarations du Client**

Le Client devra respecter toutes les instructions techniques fournies par PRODWAYS, notamment mais sans s'y limiter, les exigences relatives à l'installation et la création d'un environnement adéquat pour l'utilisation des Produits. Sans limiter la généralité de ce qui précède, le Client devra en particulier respecter les instructions techniques fournies pour les Matériaux, et notamment les instructions relatives à la possibilité et au nombre de recyclage pour les poudres, les spécifications techniques et le stockage desdits Matériaux.

Dans le cadre de la réalisation des Services, le Client est responsable de mettre les équipements nécessaires à la pleine disposition des intervenants de PRODWAYS ainsi que les éventuels consommables (matières, solvant etc.) nécessaires à la réalisation desdits Services.

Le Client reconnaît qu'il est pleinement conscient des fonctionnalités des Produits et qu'il a obtenu toutes les informations qu'il souhaitait ou réputées nécessaires pour conclure le Contrat. Sans limiter la généralité de ce qui précède, le Client reconnaît avoir choisi les Produits, en tant que professionnel et en pleine connaissance de cause, et ne s'être appuyé sur (i) aucune garantie ou autre assurance exprimée par PRODWAYS ; (ii) ni sur aucune description ou spécification contenue dans un document autre que l'Offre émise par PRODWAYS. En tout état de cause, en dehors de l'Offre, toutes les descriptions, illustrations et indications de poids et de dimensions ainsi que les critères de performance fournis par PRODWAYS dans les catalogues, les listes de prix et les annonces publicitaires sont fournis à titre indicatif, de sorte que ces éléments ne sauraient constituer un engagement contractuel, ni une quelconque garantie de PRODWAYS sur la parfaite conformité et/ou performance des Produits commandés par rapport aux indications dont le Client aura pu avoir connaissance.

Le Client assumera les coûts et les responsabilités relatives à (i) la vérification de la conformité des normes du Produit à toutes les autres normes et standards applicables dans son propre pays et/ou le pays d'exploitation ; et à (ii) l'obtention de toutes les homologations ou certifications requises, obligatoires,



correspondantes, dans son propre pays et/ou le pays d'exploitation. Sans limiter la généralité de ce qui précède, en cas d'usage des Matériaux en dehors de l'Union Européenne, le Client est responsable de s'assurer de la conformité dudit usage à toute réglementation locale pour le transport, le stockage et l'usage des Matériaux.

#### **4.2 Garanties légales de conformité et des vices cachés**

Conformément aux clauses visées à l'article 3.1 ci-dessus, il est expressément rappelé que (i) toutes les réclamations concernant des défauts de conformité et/ou vices cachés afférents aux Produits doivent être signalées par le Client à PRODWAYS, par écrit, dans les huit (8) jours à compter de l'installation des Produits ; et que (ii) le Client doit fournir les preuves desdits défauts et/ou vices, en s'abstenant d'entreprendre toute action par lui-même ou par l'intermédiaire d'un tiers aux fins de remédier aux défauts et/ou vices allégués.

#### **4.3 Garantie Contractuelle de PRODWAYS**

Sauf cas particulier mentionné dans les Conditions Particulières, les imprimantes fournies par PRODWAYS bénéficient d'une garantie contractuelle (ci-après la « **Garantie Contractuelle** ») d'une durée de douze (12) mois à compter de l'exigibilité du solde de 10% de la Commande selon les modalités indiquées à l'article 2.4 (soit à l'établissement du Procès-Verbal de Réception des Produits, soit au plus tard à l'issue du délai de 30 jours après l'expédition de la Commande si l'installation n'a pas eu lieu).

Le Client devra informer PRODWAYS des défauts, par écrit, dans les sept (7) jours calendaires suivant la découverte de tels défauts, et l'avis devra décrire avec précision les conditions en vertu desquelles le défaut est survenu afin de faciliter son diagnostic. Le Client devra retenir les Produits dans ses locaux à moins qu'il ne soit demandé par PRODWAYS de lui retourner les Produits. PRODWAYS s'entendra avec le Client sur le défaut des Produits à évaluer.

La seule obligation de PRODWAYS au titre de la présente Garantie Contractuelle concernera le remplacement des pièces de rechange du Produit que cette dernière jugera défectueuses ; les pièces d'usure étant expressément exclues de la Garantie Contractuelle. Tout Produit sous Garantie Contractuelle retourné à PRODWAYS sera tout d'abord soumis au service après-vente de PRODWAYS dont l'approbation sera obligatoire avant de le remplacer et/ou le retourner. Tous les frais de retour, d'assurance et de main-d'œuvre seront à la charge du Client. Les pièces de rechange défectueuses du Produit resteront la propriété de PRODWAYS. Dans le cas où les pièces de rechange retournées par le Client à PRODWAYS ne seraient pas jugées défectueuses ou ne seraient pas couvertes par la présente Garantie Contractuelle, le Client remboursera à PRODWAYS les frais d'examen et assumera les frais et les risques liés au retour de ces pièces de rechange dans ses locaux.

#### **4.4 Exceptions aux garanties**

Il est expressément rappelé et convenu que les garanties (légales et/ou contractuelles) et la responsabilité de PRODWAYS (sur quelque fondement juridique que ce soit) ne pourront pas être recherchées pour les cas suivants : (a) les Produits revendus par le Client à un tiers (à l'exception des Clients distributeurs) ; (b) les Matériaux, biens consommables et renouvelables ; (c) les défauts découlant de ou en relation avec l'incapacité du Client à utiliser ou à entretenir les Produits conformément aux spécifications et à la documentation de PRODWAYS et, plus généralement, aux pratiques courantes et normales d'utilisation des Produits (exclusion notamment des tentatives d'atteinte de nouveaux records, des tests

expérimentaux, etc.) ; **(d)** les défauts découlant de ou en relation avec **(i)** toute association des Produits avec des équipements, des matériaux, des produits, des pièces ou des systèmes qui ne sont pas fournis, approuvés ou spécifiquement recommandés par PRODWAYS, **(ii)** toute modification apportée aux Produits et/ou toute intervention quelconque par d'autres personnes que PRODWAYS, à l'exception des tiers représentants autorisés de PRODWAYS, **(iii)** tout accident, vandalisme, négligence ou erreurs de manipulation causant des dommages aux Produits, **(iv)** l'usure normale des Produits, **(v)** une installation, un entretien ou un stockage défectueux des Produits, **(vi)** un entretien du matériel ou des interventions sur les Produits autres que ceux jugés nécessaires par PRODWAYS, **(vii)** toute modification, adaptation, altération, traduction, incorporation, décompilation, reverse engineering, ou création d'œuvres dérivées à partir de n'importe quel logiciel intégré ou fourni par PRODWAYS avec les Produits.

Sans limiter la généralité de ce qui précède, PRODWAYS ne garantit pas que le Produit est destiné à un usage particulier, qu'il est approprié ou apte à répondre aux activités du Client ou à d'autres besoins et/ou qu'il ne contient aucun défaut ni aucune erreur ou omission. Aucune garantie expresse ou implicite, notamment toutes les garanties relatives à l'absence de contrefaçon, à la qualité marchande ou au caractère adéquat pour une utilisation particulière, ou relatives aux capacités de traitement, propriétés ou demandes éventuelles du Produit n'est accordée par PRODWAYS au Client. En particulier, PRODWAYS ne saurait en aucun cas être responsable des difficultés et/ou impossibilités rencontrées par le Client pour fabriquer toutes pièces selon des géométries particulières du Client à partir des Produits fournis, étant rappelé que le choix et l'adéquation des Produits par rapport aux besoins du Client se font sous la responsabilité exclusive de ce dernier.

De même et sans limiter la généralité de ce qui précède, les garanties (légales et/ou contractuelle) et la responsabilité de PRODWAYS (sur quelque fondement juridique que ce soit) ne s'appliqueront pas aux cas particuliers suivants :

- En cas de dommages résultant d'un manque d'entretien, d'un contrôle et/ou d'une manipulation générale qui ne sont pas conformes aux instructions écrites de PRODWAYS (notamment les exigences d'utilisation normale fournies dans les instructions) ;
- Pour les défauts qui résultent en tout ou partie de l'usure normale d'une pièce, d'un dommage ou d'accidents causés par le Client ou un tiers ;
- Si le Client utilise des Matériaux qui ne sont pas expressément autorisés par PRODWAYS ;
- Si le Client utilise des pièces qui ne sont pas d'origine ou des matériaux de seconde main, ou des contrefaçons, ou qui sont fournis par des tiers non autorisés par PRODWAYS ;
- En cas de force majeure au sens des dispositions du Code civil et des présentes Conditions Générales.

En tout état de cause et nonobstant toute clause contraire, concernant les Produits revendus en l'état et les composants que PRODWAYS achète à des fournisseurs, la garantie de PRODWAYS est strictement limitée aux conditions accordées à PRODWAYS par ses propres fournisseurs.

## **5 RESPONSABILITÉS**

Dans les limites autorisées par la loi, PRODWAYS ne sera en aucun cas tenue responsable vis-à-vis du Client, de ses préposés, tiers autorisés par PRODWAYS, clients, collaborateurs, successeurs et/ou cessionnaires pour toute perte de profits, perte d'affaires, perte d'exploitation, perte de consommables, perte de biens, perte de contrats, perte de données ou d'informations ; et plus généralement toute perte, dommage et/ou préjudice spécial, indirect, consécutif ou accidentel de toute nature découlant de ou en relation avec le Contrat, un défaut, une contrefaçon, une prétendue infraction, un accident, un manquement à l'égard des Produits ou toute omission d'action conformément au Contrat, ceci même si PRODWAYS a été avisée de la possibilité que surviennent de tels dommages. Le Client renonce à tout recours à l'encontre de PRODWAYS et de ses assureurs pour toute plainte liée à ces types de pertes ou dommages, et dégage et indemnise PRODWAYS et ses assureurs contre toutes réclamations formulées par un tiers en relation avec une telle perte ou un tel dommage.

En tout état de cause, aucun Produit ne pourra faire l'objet d'une réclamation et la responsabilité de PRODWAYS ne pourra être recherchée, quel que soit le fondement juridique (non-conformité, vice caché, défaut, etc.) plus de douze (12) mois après la date à laquelle le Client connaissait ou aurait dû connaître les circonstances lui permettant d'agir contre PRODWAYS.

Au cours de l'exécution du Contrat, chaque Partie devra assumer les conséquences de tous dommages causés à et de toutes pertes de ses biens ou des biens appartenant à un tiers se trouvant dans ses locaux, et de tous dommages corporels (notamment mais sans s'y limiter, le décès) causés à son personnel ou au personnel d'un tiers, pouvant découler de l'exécution du Contrat et devra renoncer à tout recours formés à l'encontre de l'autre Partie pour tout dommage, perte ou dommage corporel (notamment mais sans s'y limiter, le décès), sauf si ceux-là sont le résultat d'une négligence grave ou d'une faute intentionnelle de l'autre Partie.

En tout état de cause, la responsabilité maximale de PRODWAYS (quel que soit le fondement juridique invoqué) découlant de ou en relation avec le Contrat est limitée au prix total du Contrat reçu à la date de la réclamation. Au-delà de cette limite, le Client renoncera à toute réclamation, action ou recours à l'encontre de PRODWAYS et de ses assureurs, et dégage et indemniserá PRODWAYS et ses assureurs contre toute réclamation d'un tiers.

En tout état de cause, il est rappelé qu'en aucun cas, PRODWAYS ne sera responsable vis-à-vis du Client pour les dommages résultant de ou découlant de toute utilisation illégale et/ou frauduleuse des Produits par le Client, un tiers ou l'utilisateur final.

## **6 PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE**

### **6.1 Droits de Propriété Intellectuelle**

Les présentes Conditions Générales comme les Commandes passées par le Client n'empportent aucun transfert, de quelque nature que ce soit, des droits de propriété intellectuelle, des titres ou des intérêts que PRODWAYS détient sur les Produits vendus.

## **6.2 Documentation et spécifications techniques - Marques, noms et logos**

Sans limiter la généralité de ce qui précède, aucun droit, titre ou intérêt ne sera transféré au Client en vertu du Contrat, à l'égard des noms, marques, secrets commerciaux, brevets, brevets en cours d'enregistrement, descriptions, dessins, expertises, documents techniques, droits d'auteur et autres droits de propriété intellectuelle relatifs aux Produits, lesquels demeurent la propriété intégrale et exclusive de PRODWAYS et/ou de ses propres fournisseurs.

Par conséquent, le Client s'interdit de communiquer, de reproduire et/ou de copier tout élément fourni par PRODWAYS en lien avec les Produits, sans l'autorisation écrite préalable de cette dernière, comme plus généralement d'utiliser lesdits éléments à des fins autres que celles pour lesquelles ils ont été remis.

## **6.3 Propriété industrielle et logiciel**

Sans limiter la généralité de ce qui précède, dans la mesure où un logiciel est intégré au Produit ou disponible en tant qu'achat facultatif avec un Produit, la vente de ce Produit ne constituera pas un transfert des droits de propriété intellectuelle ou de quelconque autre droit afférents audit logiciel au profit du Client, mais impliquera uniquement une licence d'utilisation dudit logiciel non exclusive et non transférable.

En tout état de cause, le Client ne devra pas (i) modifier, adapter, altérer, traduire ou créer des travaux dérivés à partir de n'importe quel logiciel intégré à ou fourni par PRODWAYS avec les Produits ; (ii) céder, sous-licencier, donner à bail, louer, prêter, transférer, divulguer ou autrement mettre à disposition un tel logiciel ; (iii) fusionner ou intégrer un tel logiciel avec ou à tout autre logiciel ; ou (iv) inverser, assembler, décompiler, désassembler ou autrement tenter de dériver le code source de ce logiciel.

De même, le Client devra reproduire, sans y apporter aucun amendement ni changement, toutes légendes de droits de propriété de PRODWAYS et/ou de ses affiliés ou fournisseurs-tiers dans un logiciel ou dans une documentation fournie par PRODWAYS et ne devra pas modifier, amender, ni supprimer aucune légende de droits de propriété apposée sur les Produits. Le Client garantit qu'aucun modèle ou instruction fournie ou donnée par lui n'incitera PRODWAYS à porter atteinte à aucun brevet, modèle enregistré, marque de commerce ou droit d'auteur lors de l'exécution du Contrat.

Le Client devra uniquement utiliser les Produits, les pièces ou les composants aux fins, selon la manière et sur les lieux spécifiés par PRODWAYS, en excluant explicitement, mais sans s'y limiter, le droit d'analyser, de pratiquer du reverse engineering, de décompiler, de désassembler, d'améliorer, d'adapter ou autrement de modifier le Produit. Si une réclamation est faite ou une action est intentée à l'encontre du Client pour une contrefaçon des brevets concernant l'utilisation ou la vente des Produits ou de toute pièce de ceux-ci, le Client en informera immédiatement PRODWAYS, et cette dernière sera en droit, à ses propres frais et avec l'assistance du Client si nécessaire, de conduire, avec ses propres avocats et experts, toutes les négociations aux fins du règlement de, et/ou d'intenter tout procès découlant de toute réclamation ou action. Aucune reconnaissance de responsabilité ne devra être faite par le Client et ce dernier ne devra engager aucune dépense sans le consentement écrit de PRODWAYS. PRODWAYS n'assumera aucune responsabilité en cas de violation des (i) droits de brevet couvrant l'association de tous Produits à un produit réalisé par le Client, qu'il soit ou non fourni par PRODWAYS ; et/ou (ii) des droits de brevet couvrant toute méthode ou procédé en vertu desquels les Produits peuvent être utilisés

par le Client. Par ailleurs, PRODWAYS ne sera tenue responsable d'aucune violation des droits de brevet liée au respect des modèles, spécifications ou instructions du Client.

## **7 CONFIDENTIALITE**

Chaque Partie consent à tenir strictement confidentielles toutes les informations fournies par l'autre Partie et à n'utiliser lesdites informations qu'aux fins exclusives du Contrat (en ce compris, selon le cas, à des fins d'installation et d'exploitation du Produit). Cette restriction ne s'applique pas aux informations que le destinataire peut prouver comme étant déjà publiées ou déjà connues par lui ou qui seront publiées plus tard, sans manquement de la part du destinataire. Les Parties se portent fort du respect des présentes clauses de confidentialité par l'ensemble de leurs collaborateurs, consultants et sous-traitants. Les présentes clauses de confidentialité s'appliquent pendant toute la durée des relations contractuelles entre les Parties, ainsi que dans les cinq (5) années suivant leur cessation quels qu'en soient la cause et le moment.

Sans limiter la généralité de ce qui précède, sauf en vertu du Contrat, le Client ne devra pas utiliser, copier ou donner à un tiers, toutes spécifications techniques, formules, compositions, documentations FDS (Fiches de Données de Sécurité), dessins, devis et toutes bases de calcul que le Client peut recevoir de la part de PRODWAYS en relation avec les négociations ou l'exécution du Contrat.

## **8 FORCE MAJEURE**

La responsabilité de PRODWAYS ne pourra en aucun cas être engagée dans l'hypothèse de survenance d'un événement de force majeure empêchant l'exécution de ses obligations prévues aux présentes Conditions Générales.

Outre les cas de force majeure au sens des dispositions de l'article 1218 Code civil et ceux habituellement reconnus par la jurisprudence française, sont considérés de façon expresse comme cas de force majeure, sans que cette liste ne soit limitative : les guerres, les émeutes, les épidémies et pandémies, les catastrophes naturelles, les inondations, les incendies de tout ou partie des locaux de PRODWAYS, de ses fournisseurs et/ou sous-traitants, les grèves de tout ou partie du personnel de PRODWAYS, de ses fournisseurs et/ou sous-traitants, les embargo, les restrictions gouvernementales et/ou légales, les fermetures administratives d'établissements de PRODWAYS, de ses fournisseurs et/ou sous-traitants, ordonnées par toute autorité compétente, les dysfonctionnements dans les moyens de transport et/ou de communication, les indisponibilités temporaires ou permanentes dans l'approvisionnement des Produits.

## **9 RESILIATION**

La cessation de la Commande et/ou du Contrat, quelle qu'en soient la cause et le moment, n'affecte aucunement la survie des obligations, qui ne sont pas arrivées à échéance, résultant des présentes Conditions Générales.

## **10 RE-EXPORTATION**

Si les Produits sont soumis à des restrictions d'exportation, le Client s'engage à ne pas vendre, prêter ou livrer à un tiers, quelles qu'en soient les conditions, avec ou sans indemnité, temporairement ou de manière permanente, les Produits (notamment les fournitures et les pièces de rechange livrées en relation avec le service après-vente), la documentation, les manuels d'utilisation et les informations relatifs aux Produits, de quelque manière que ce soit, sans le consentement écrit préalable de PRODWAYS et/ou des autorités compétentes correspondantes. En cas de violation de ces dispositions par le Client, celui-ci devra indemniser, défendre et dégager PRODWAYS de toutes les responsabilités, exigences de tiers, réclamations, poursuites, pertes, dommages, violations des droits de propriété intellectuelle, amendes, ou jugements notamment les coûts, les honoraires d'avocats et les indemnités versées aux témoins et toutes les dépenses consécutives y afférentes.

## **11 DROIT APPLICABLE ET RESOLUTION DES CONFLITS**

Les présentes Conditions Générales, le Contrat et toutes les relations contractuelles qui en découlent sont régis par les dispositions de la loi française, à l'exclusion de la Convention de Vienne du 11 avril 1980 sur la Vente Internationale de Marchandises.

Tout différend contractuel ou extracontractuel ayant trait aux présentes Conditions Générales, au Contrat et aux relations entre les Parties sera, à défaut de règlement amiable, soumis aux juridictions compétentes situées dans le ressort du siège social de PRODWAYS, nonobstant pluralité de défendeurs, demande incidente ou procédure en référé ;

## **12 DISPOSITIONS DIVERSES**

Un manquement ou un retard par une partie dans l'application totale ou partielle de toute disposition des présentes Conditions Générales ne devra pas être interprété comme étant une renonciation à l'un quelconque de ses droits au titre du Contrat. Si une disposition des présentes Conditions Générales est jugée invalide ou inapplicable en tout ou partie, la validité des autres dispositions et du reste des dispositions en question n'est pas affectée par cette invalidité ou inapplicabilité. Les termes et conditions qui se prolongent, par leur nature, au-delà de l'expiration ou de la résiliation de ces Conditions Générales, doivent survivre et rester en vigueur.